

LA PRATIQUE COLLECTIVE

Partie intégrante de l'Ecole de Musique, la pratique collective tient une place importante au sein de la structure.

Nous vous proposons différents ateliers

Ateliers de pratique chorale :

Deux formules sont proposés aux élèves :

- un atelier de 30 minutes inclus dans le cours de formation musicale (jusqu'au niveau I. 3)
- un atelier de 1h pour les + **de 8 ans** (ouvert à tous sans condition de niveau)

Ateliers de pratique instrumentale : (ouvert à tous avec un minimum de pratique)

- Orchestre : 1 heure 30 au minimum tous les 15 jours
- Ensemble de guitares : 1 heure par semaine
- Orchestre de cordes 1^o cycle : 1 heure par semaine de janvier à juin
- Orchestre d'harmonie 1^o cycle : 1 heure par semaine de janvier à juin
- Atelier Rock : au minimum tous les 15 jours
- Orchestre d'Harmonie : 2 heures par semaine

A partir du niveau IM3 instrumental, les élèves participent à l'orchestre, à l'ensemble de guitares ou à l'harmonie. Les pianistes intègrent la musique d'ensemble à partir du niveau 2^{ème} cycle.

Les élèves ont l'obligation d'avoir deux années de pratique collective, dont une année de chorale pour valider leur 1^{er} cycle.